



Document d'information sur les ententes de transfert relatives au marché du travail (ETMT)¹

Au cours de l'été 2016, plus de 700 intervenants de partout au Canada ont fait part de leurs commentaires sur la façon de mieux aider les Canadiennes et les Canadiens à atteindre leurs objectifs en matière de marché du travail.

Grâce à ces consultations, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux créent une nouvelle génération d'ententes de transfert relatives au marché du travail (ETMT) pour aider les Canadiennes et les Canadiens à atteindre leurs objectifs d'emploi.

En fonction de ce qui a été dit au cours des consultations, les gouvernements apportent des changements aux ETMT pour faire en sorte que les services et les programmes soient les suivants :

- régis par la demande du marché du travail et les besoins des employeurs;
- établis d'après des données probantes et une vision à long terme de l'évolution des marchés du travail;
- développés grâce à l'engagement des parties prenantes, en mettant l'accent sur une formation et des services de qualité pour soutenir le développement d'un éventail de compétences, y compris les compétences essentielles et technologiques;
- harmonisés et coordonnés entre les gouvernements — en particulier pour les personnes confrontées à des obstacles multiples et celles qui sont les plus éloignées du marché du travail.

Qu'est-ce que cela signifie pour la population canadienne?

Cette nouvelle génération d'ETMT vise à améliorer les résultats positifs des Canadiennes et des Canadiens sur le marché du travail :

- un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens auront accès à la formation et aux mesures de soutien dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail, y

¹ Bien que le Québec et le gouvernement fédéral poursuivent, de façon générale, des objectifs semblables à l'égard du développement du marché du travail, le Québec ne peut endosser l'approche multilatérale proposée pour le renouvellement des ententes de transfert relatives au marché du travail. Le Québec est confiant que les discussions avec le gouvernement fédéral permettront de conclure rapidement de nouvelles ententes qui respecteront la compétence exclusive du Québec en matière de formation de la main-d'œuvre ainsi que son cadre institutionnel et législatif.

compris l'alphabétisation et la formation axée sur les compétences pour les personnes confrontées à de multiples obstacles à l'emploi;

- pour les personnes en quête d'emploi et celles sur le marché du travail, cela signifie des revenus d'emploi plus élevés, une plus grande sécurité d'emploi et des progrès vers un emploi durable;
- pour les employeurs, cela signifie l'accès à la main-d'œuvre qualifiée qui répond à leurs besoins, le succès de l'embauche de toutes les sources, y compris les groupes sous-représentés, ainsi que l'amélioration des ressources humaines et de la capacité du marché du travail.

Quels types de programmes et de services les ETMT soutiennent-elles?

Il existe une grande variété de services d'emploi et de programmes de formation axée sur les compétences appuyés dans le cadre des ETMT. Ceux-ci comprennent, mais sans s'y limiter :

- des services d'emploi et d'orientation professionnelle;
- la formation visant à améliorer les niveaux d'alphabétisation, les compétences essentielles et professionnelles;
- la mise à niveau pour les personnes occupant des emplois précaires ou qui sont sous-employées;
- des services adaptés aux besoins pour consolider l'incidence de la formation axée sur les compétences;
- des mesures de soutien pour les personnes handicapées pour leur permettre d'entrer sur le marché de travail et d'y rester;
- des partenariats en matière d'emploi avec des employeurs et d'autres intervenants; pour aborder les questions de compétences et de formation de la main-d'œuvre;
- l'acquisition de connaissances et un réseau de partage pour soutenir l'amélioration continue;
- la mise à l'essai et la vérification d'approches nouvelles et novatrices pour répondre aux divers besoins des clients.

Des programmes comme *l'Initiative pour le développement de l'emploi des réfugiés (IDER)* aident les demandeurs d'emploi réfugiés du Manitoba à s'intégrer aux milieux de travail. A l'aide d'une équipe de soutien, les participants au programme améliorent leurs compétences linguistiques, acquièrent des compétences essentielles propres à leur profession et obtiennent une éducation technique. Le *IDER* a aidé des réfugiés comme Aamiina de Somalie et Fatuma du Kenya à trouver des emplois. Après sa formation, Aamiina a été embauchée par une entreprise dans les régions rurales du Manitoba. Maintenant son père, son frère et sa mère occupent des postes à temps plein dans la même entreprise. Après la formation de Fatuma à REDI, elle a obtenu un emploi dans une entreprise de nettoyage de Winnipeg et a depuis été promue au poste de superviseur.

Quels sont les objectifs des gouvernements?

Les gouvernements travaillent ensemble, dans le cadre des ETMT et d'autres programmes, à des objectifs communs qui complètent les priorités de chaque gouvernement en matière de marchés locaux.

Ces objectifs communs sont les suivants :

- **favoriser une participation inclusive au marché du travail** : aider toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à tirer profit des possibilités offertes sur le marché du travail et soutenir l'intégration réussie des personnes qui sont aux prises avec des obstacles pour trouver et conserver un emploi;
- **harmoniser les compétences aux besoins du marché du travail** : aider les personnes sur le marché du travail et les employeurs à avoir accès aux compétences requises pour s'adapter aux exigences changeantes des emplois et du marché du travail; encourager la participation des employeurs à la formation des personnes sur le marché du travail, y compris la formation continue;
- **créer des marchés du travail efficaces** : soutenir une infrastructure du marché du travail qui soit à la fois vigoureuse et adaptée, de façon à permettre l'élaboration de programmes relatifs au marché du travail à jour et efficaces qui contribueront à la productivité accrue et à la croissance économique.

De quelle façon les ETMT permettent-elles d'atteindre ces objectifs?

Grâce à une **plus grande souplesse** dans la conception et l'exécution des programmes locaux du marché du travail, chaque province et territoire est maintenant **mieux outillé** pour répondre aux nouveaux enjeux qui touchent leurs diverses régions grâce à des ententes qui :

- offrent une **vaste gamme de services** fondés sur les besoins des clients. Il s'agit notamment de services destinés à répondre aux besoins des personnes en chômage et celles à la recherche d'un meilleur emploi. Ces ententes comprennent également les services qui répondent aux besoins des employeurs qui souhaitent améliorer leur main-d'œuvre.
- **aident les personnes de divers horizons** à trouver un emploi. En particulier, pour aider les personnes qui ont éprouvé des difficultés à trouver du travail;
- sont **axées sur les résultats**. Les gouvernements suivront de près les incidences de la participation dans les services aux clients pour s'assurer que les services sont efficaces;
- sont **collaboratives**. Les ententes feront intervenir différents paliers de gouvernement, des partenaires autochtones et d'autres organisations qui travailleront ensemble pour s'assurer qu'ils fournissent des services de la meilleure qualité possible;
- cherchent à apporter des **améliorations continues** aux services afin qu'ils répondent aux besoins actuels et futurs des Canadiennes et des Canadiens.



Les gouvernements collaborent pour mieux rendre compte aux Canadiennes et aux Canadiens des résultats positifs attendus de ce travail. Pour les personnes à la recherche d'emploi et celles sur le marché du travail, cela signifie une augmentation des revenus d'emploi, une plus grande sécurité d'emploi et des progrès vers un emploi durable. Pour les employeurs, cela signifie l'accès à une main-d'œuvre qui répond à leurs besoins, la réussite de l'embauche dans divers groupes et l'amélioration des ressources humaines et de la capacité du marché du travail.

Les gouvernements raffineront la collecte de données et l'analyse des résultats afin d'assurer l'amélioration continue des programmes et des services, de mieux communiquer avec les Canadiennes et les Canadiens et de veiller à ce que les objectifs des personnes en recherche d'emploi, des personnes sur le marché du travail et des employeurs soient atteints.

Comment les gouvernements renforcent-ils les ETMT?

Afin de répondre à ce qui a été entendu dans le cadre des consultations et d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiennes et les Canadiens, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux créent une nouvelle génération d'ETMT qui :

- fourniront un investissement fédéral supplémentaire de 2,7 milliards de dollars sur une période de six ans, à compter de 2017-2018;
- élargiront l'admissibilité aux ententes sur le développement du marché du travail;
- consolideront les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail à l'intention des personnes handicapées et l'ancienne Initiative ciblée pour les travailleurs âgés dans de nouvelles ententes de développement de la main-d'œuvre simplifiées et souples.

Ententes sur le développement du marché du travail		Ententes sur le développement du marché du travail (14,6 milliards de dollars sur une période de six ans)
Fonds canadien pour l'emploi		Ententes de développement de la main-d'œuvre (5,2 milliards de dollars sur une période de six ans)
Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées		
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés		

Chaque année, plus de 1,4 million de personnes utilisent des services d'emplois et/ou des programmes de formation axée sur les compétences dans le cadre des ententes de transfert relatives au marché du travail

	Ententes sur le développement du marché du travail	Ententes sur le développement de la main-d'œuvre
<p>Sue</p> <p>Sue est mère de deux enfants. Elle a quitté le marché du travail depuis plusieurs années, mais veut y retourner. Elle n'est pas admissible à l'assurance-emploi, mais souhaite retourner aux études.</p>	<p>En vertu de l'admissibilité élargie aux ententes sur le développement du marché du travail, si Sue avait versé des cotisations à l'assurance-emploi au cours de cinq des dix dernières années, elle pourrait avoir accès à une formation axée sur les compétences. Elle aurait également accès à des mesures de soutien à l'emploi, peu importe son admissibilité à une formation axée sur les compétences.</p>	<p>Sue pourrait avoir accès à la formation axée sur les compétences et aux mesures de soutien à l'emploi aux termes des nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre.</p>
<p>Ali</p> <p>Ali est propriétaire d'une entreprise dans une industrie en déclin. Pour demeurer compétitif, Ali doit améliorer les compétences d'un de ses employés, Reuben. Si Reuben n'améliore pas ses compétences, Ali devra le licencier.</p>	<p>Ali et d'autres employeurs qui font face à des mises à pied peuvent éventuellement obtenir de l'aide pour améliorer les compétences de leurs employés grâce à une formation parrainée par l'employeur dans le cadre des ententes de développement du marché du travail élargies.</p>	<p>En vertu des nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre, Ali — ainsi que tous les employeurs, quels que soient leurs difficultés économiques — pourraient éventuellement avoir accès à la formation parrainée par l'employeur pour leurs employés et y contribuer.</p>

